

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2021-9-9-1**

**Séance du** lundi 25 octobre 2021

### **PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION AU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DU BAS-RHIN (CIDFF) POUR SON ACTION D'INCLUSION NUMÉRIQUE DES POPULATIONS NOMADES SÉDENTARISÉES DE KALTENHOUSE**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole  
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle  
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric  
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis  
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne  
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL

#### **EXCUSEE :**

RUCH Valérie

#### **ABSENTS :**

DEBES Vincent, KOCHERT Stéphanie

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-2-2 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 - Politique de la Solidarité,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 conclue le 20 décembre 2018 entre le Département du Bas-Rhin et l'Etat,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n°CD/2019/002 du 4 février 2019 ayant approuvé la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 4 octobre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les termes de la convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles du Bas-Rhin dans le cadre de son action d'inclusion numérique des populations nomades sédentarisées de Kaltenhouse, jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président à la signer ;
- Attribue pour l'année 2021 une subvention de fonctionnement d'un montant de 39 000 € au Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles du Bas-Rhin au titre de son action d'inclusion numérique des populations nomades sédentarisées de Kaltenhouse ;

La subvention fera l'objet d'un versement unique.

Les crédits seront prélevés pour les frais de fonctionnement sur l'opération P148O001 (65- 65748- 420) pour un montant de 39 000 euros.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité